



Appel de demandes

Concours 2012 en bio-informatique et en génématique

1. Aperçu

Génome Canada, en partenariat avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), sollicite des propositions de projets de recherche sur tout aspect de la **bio-informatique**¹ et de la **génématique**² (BI/G) par rapport à la **génomique**³. Les propositions dont les applications serviront dans tous les secteurs d'activité privilégiés par Génome Canada sont les bienvenues, soit l'agriculture, l'énergie, l'environnement, les pêches, la foresterie, la santé humaine et l'exploitation minière.

L'afflux massif et soutenu de données issues de la recherche en « omique », en particulier des projets de séquençage à grande échelle, met en évidence le besoin de nouveaux outils informatiques et théoriques en biologie moderne. Ces outils sont essentiels à l'analyse et à l'intégration d'ensembles de données complexes, et à une meilleure compréhension de la biologie qui s'y rapporte. Le manque d'outils et de méthodologies de BI/G qui permettraient d'analyser ces ensembles de données et d'en maximiser l'utilité est un obstacle majeur auquel se heurte la communauté des chercheurs en génomique. Génome Canada a donc fait de la bio-informatique et de la génématique un sujet prioritaire et ainsi créé un milieu propice à la création et au perfectionnement d'outils et de méthodologies de BI/G améliorés. En décembre 2011, le Comité consultatif science et industrie de Génome Canada (CCSI) a tenu un atelier pour discuter des investissements qu'il convenait le mieux de faire des sommes obtenues dans le budget fédéral de 2011, et faire l'esquisse d'une vaste stratégie à long terme en BI/G au Canada. Peu après l'atelier, un groupe de travail a été constitué pour aider Génome Canada à progresser dans ce domaine important et à exploiter pleinement l'information acquise à l'atelier. Les recommandations du groupe de travail sur la portée d'un appel de demandes de Génome Canada en BI/G sont présentées ci-dessous.

¹ La « bio-informatique » dans le présent document désigne la mise au point et l'application d'outils ou de méthodes informatiques qui visent à maximiser l'utilisation des données de la génomique.

² La « génématique » dans le présent document désigne la mise au point et l'application de données théoriques et de méthodes d'analyse, la modélisation mathématique et les techniques de simulation informatique dans le contexte de l'étude des systèmes biologiques.

³ La « génomique » dans le présent document désigne l'étude approfondie, à l'aide de technologies à haut rendement, de l'information génétique d'une cellule d'un organisme, dont la fonction de gènes ciblés, leurs interactions et l'activation et la suppression de gènes par les protéines. Aux fins de la description du mandat de Génome Canada, « génomique » englobe les disciplines connexes de la bio-informatique, de l'épigénomique, de la métabolomique, de la métagénomique, de la nutriginomique, de la pharmacogénomique, de la protéomique et de la transcriptomique.

Les IRSC s'associent à Génome Canada dans cet appel de demandes pour financer des propositions qui porteront sur la santé humaine parce qu'ils reconnaissent que l'application des technologies actuelles en génomique créerait des ensembles de données en santé d'une telle ampleur et complexité qu'il faudra ces outils informatiques perfectionnés pour les analyser. Ces données peuvent avoir énormément d'importance pour la santé et le bien-être, mais en extraire la valeur est un défi de taille à relever. Faire progresser la bio-informatique et la génématique, permettra de mettre au point de nouvelles applications de la recherche translationnelle dans les domaines liés à la santé.

Grâce à ce partenariat stratégique avec les IRSC, Génome Canada amorcera un volet vital de son plan stratégique et les IRSC poursuivront les objectifs clés qui sous-tendent son [Initiative phare en médecine personnalisée](#) et son Initiative d'harmonisation des données.

2. Objectifs

Les principaux objectifs du présent appel de demandes sont les suivants :

- 1) financer l'élaboration d'outils et de méthodologies de la bio-informatique et de la génématique de la nouvelle génération dont les chercheurs auront besoin pour traiter l'afflux de grands volumes de données produits par les technologies modernes de la génomique;
- 2) fournir un vaste accès à ces nouveaux outils de la bio-informatique et de la génématique à la communauté des chercheurs.

Pour que les objectifs du présent appel de demandes soient atteints, toutes les demandes doivent répondre aux critères d'évaluation du concours, soit la recherche, les avantages, la gestion et les aspects financiers (se reporter à l'annexe 1). Seules les propositions qui feront la démonstration du degré le plus élevé d'excellence générale seront financées.

3. Deux catégories de projets de recherche

Deux catégories de propositions seront étudiées pour maximiser les avantages que pourront en retirer les chercheurs en génomique. Toutes deux visent à inciter les chercheurs de BI/G à s'attaquer à des difficultés réelles et aux besoins actuellement reconnus en génomique. Les propositions doivent également encourager la participation de chercheurs de diverses autres disciplines, y compris, mais sans s'y limiter, la biologie, la statistique et la mathématique.

Dans une catégorie, le soutien sera accordé pour une période maximale de deux ans à des chercheurs qui exploreront des idées novatrices ou transformatrices **de petite échelle**, et qui pourraient être des sources de changement. Dans l'autre catégorie, le soutien ira à des équipes multidisciplinaires qui, pendant une période maximale de trois ans, étudieront des problèmes complexes et **à grande échelle** qui s'appliquent directement à la génomique. Ce financement à long terme a pour objet la mise au point d'outils conviviaux et robustes dont ont besoin les chercheurs en génomique.

Tous les candidats doivent, dans leur demande, proposer de nouvelles approches à l'analyse et à l'interprétation des données en génomique, y compris la mise au point d'outils logiciels et

d'algorithmes. En particulier, les propositions recherchées s'efforceront de résoudre les problèmes posés par le traitement et l'analyse actuels des données ou les problèmes posés par le traitement et l'analyse des données issues de nouvelles technologies. Ces outils et ces méthodes devraient, à long terme, devenir le fondement de la stratégie nationale canadienne en BI/G et ils aideront les chercheurs canadiens à maximiser l'impact des données produites par les technologies nouvelles et futures dans les sciences dites en « omique ».

Génome Canada encourage, dans le présent appel de demandes, le partage des ressources et de l'expertise à tous les niveaux par des collaborations interrégionales ou internationales pour maximiser l'avancement de la BI/G et son application à la génomique au Canada.

4. Avantages

Le manque d'outils et de méthodes efficaces de BI/G pour l'analyse de grands ensembles de données en génomique est un obstacle important auquel se heurte la communauté des chercheurs en génomique. Génome Canada reconnaît que la recherche en génomique ne pourra réaliser sa pleine valeur que si de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies de BI/G sont mis au point. Le présent appel de demandes vise à donner aux chercheurs de BI/G la possibilité de mettre au point ces outils et méthodes pour faciliter la recherche en génomique, ce qui mènera à des avantages pour les chercheurs en génomique et en fin de compte, au Canada.

Toutes les demandes doivent décrire, documents justificatifs à l'appui, le ou les livrables **à la fin du projet**. Ces livrables doivent avoir une utilité pratique dans les plus brefs délais possible après la fin du projet et mener à des avantages pour la communauté des chercheurs en génomique au Canada et ailleurs dans le monde.

Les demandes doivent comprendre un plan qui explique les étapes ultérieures, à savoir comment les livrables issus de la recherche seront transférés, diffusés, utilisés et/ou appliqués pour servir la communauté des chercheurs en génomique. Même si l'accès/les sources libres caractérisent actuellement la communauté de la bio-informatique, les candidats sont invités à proposer d'autres solutions pour que les chercheurs en disposent et que le développement se poursuive en aval, dans la mesure où le plan de diffusion garantit une adoption maximale par les chercheurs et que le ou les cobailleurs de fonds appuient ce plan (dans le cas des projets à grande échelle). La préférence ira aux demandes qui auront un potentiel élevé d'impact sur la communauté et/ou d'adoption des outils et des méthodologies, quel que soit le type de plan de diffusion proposé.

5. Paramètres du concours

Une somme maximale de 6,25 millions de dollars est prévue pour ce concours, le gouvernement du Canada en versant cinq millions par le truchement de Génome Canada et jusqu'à 1,25 million de dollars par le truchement de l'Institut de génétique (IG), l'Institut du cancer (IC) et l'Institut des maladies infectieuses et immunitaires (IMII) des IRSC. D'autres instituts des IRSC pourront verser un financement additionnel si des partenariats sont conclus avec eux.

5.1. Projets de recherche appliquée à grande échelle

- Environ 4 millions de dollars sont prévus pour des projets de recherche appliquée à grande échelle.
- Au moins la moitié (50 %) du financement demandé pour les frais admissibles de chaque projet doit provenir du cofinancement d'autres sources.
- Génome Canada et/ou les IRSC investiront au maximum 500 000 \$ dans un seul projet (veuillez noter, toutefois, qu'en raison de l'investissement maximal de 500 000 \$, auxquels s'ajoute le cofinancement qui peut dépasser 500 000 \$, il est possible qu'un projet bénéficie d'un investissement total supérieur à un million de dollars).
- Les projets nécessitant moins de 500 000 \$ au total, y compris le cofinancement, ne seront pas considérés dans cette catégorie.
- Les projets individuels retenus recevront un financement pendant une période maximale de trois ans.

Les demandes dans la catégorie des projets de recherche appliquée à grande échelle prévoient des équipes multidisciplinaires axées sur la collaboration qui prévoient examiner des problèmes de BI/G complexes et de grande envergure dont l'application directe est assurée en génomique. À long terme, le financement supérieur vise la mise au point d'outils conviviaux et robustes qui profiteront à un grand nombre d'utilisateurs finaux. Ces derniers désignent toutes les personnes ou organisations qui bénéficieront au bout du compte des livrables du projet, y compris, mais sans s'y limiter, les chercheurs des universités et du secteur privé et les partenaires industriels.

Cette catégorie donne également l'occasion à des équipes de chercheurs de proposer des projets qui pourraient faire partie d'initiatives nationales et internationales de plus grande envergure, dans la mesure où les autres critères d'admissibilité sont respectés.

5.2. Projets d'innovation de petite échelle

- Environ 2,25 millions de dollars sont prévus pour appuyer ces projets d'innovation.
- Le cofinancement **N'est PAS** exigé pour ces projets.
- Génome Canada et/ou les IRSC investiront au maximum 250 000 \$ dans un seul projet.
- Les projets nécessitant moins de 125 000 \$ ne seront pas considérés, à moins qu'ils ne soient très bien justifiés.
- Les projets individuels retenus recevront un financement pendant une période maximale de deux ans.

Cette catégorie des projets d'innovation de petite échelle donne à des personnes ou à des petits groupes une occasion de proposer des idées novatrices et hors du commun qui peuvent avoir un impact important.

6. Lignes directrices de financement

Les candidats doivent se conformer aux *Lignes directrices sur le financement des projets de recherche* de **Génomique Canada** tout au long de ce concours et dans le processus de gestion qui suivra l'adjudication du financement.

6.1. Exceptions aux lignes directrices

Les exceptions suivantes aux présentes lignes directrices ne s'appliquent qu'au présent appel de demandes :

- **Volet GE³LS intégré** : Il n'est pas obligatoire d'inclure un volet GE³LS.
- **Gestionnaires de projet** : Il n'est pas obligatoire de prévoir un gestionnaire de projet uniquement pour ce dernier, mais ce poste constitue une dépense admissible et le recrutement d'une personne pour exercer ce rôle même à temps partiel, pourrait être envisagé dans les projets de recherche appliquée à long terme.
- **Comités scientifiques consultatifs** : Il n'est pas obligatoire de constituer un comité scientifique consultatif.

6.2. Lignes directrices additionnelles

Les lignes directrices additionnelles applicables au présent appel de demandes sont les suivantes :

Frais inadmissibles :

- salaires, avantages sociaux et frais connexes pour l'exécution de travaux en laboratoire d'analyse par voie humide;
- coûts de l'infrastructure informatique à haute performance.

6.3. Lignes directrices des IRSC

De plus, pour recevoir des fonds des IRSC, les candidats doivent se conformer à leurs lignes directrices. Se reporter aux [possibilités de financement](#) offertes par les IRSC pour obtenir la liste complète des politiques et des lignes directrices des IRSC.

7. Processus de demande

Les candidats doivent soumettre leur demande de financement par le truchement de leur centre régional de génomique.

7.1. Inscription

Pour les deux catégories de demandes, un bref formulaire d'inscription donnera à Génomique Canada une idée préalable des éléments suivants : qui présente une candidature, que prévoient faire les chercheurs, les livrables attendus, les budgets approximatifs et les évaluateurs proposés. Ce mode de fonctionnement permettra aux centres de génomique de déterminer au préalable l'admissibilité et facilitera la sélection rapide des évaluateurs pour le processus d'évaluation par

des pairs. Les renseignements donnés dans les inscriptions jugées admissibles (c.-à-d. le nom du ou des directeurs de projet, l'établissement responsable, le titre du projet, les domaines de recherche et les mots-clés) seront publiés dans le site Web de Génome Canada pour déterminer plus facilement les domaines dans lesquels une synergie est possible entre des demandes provenant des diverses régions canadiennes afin que les candidats envisagent de s'associer à d'autres chercheurs dans un projet commun.

Les processus subséquents de soumission et d'évaluation des demandes différeront selon la catégorie, en raison de l'envergure et de la durée des projets.

Génome Canada peut adapter les processus d'évaluation, si la situation le justifie, en raison du nombre ou de la complexité des propositions et d'autres facteurs pertinents. Toute modification sera rapidement communiquée dans le site Web de Génome Canada ou par l'entremise des centres de génomique.

7.2. Projets de recherche appliquée à grande échelle

7.2.1. Demande complète

Les demandes complètes doivent respecter les critères d'évaluation établis pour le concours, soit la recherche, les avantages, la gestion et les aspects financiers. Une dernière vérification de l'admissibilité sera effectuée. Un comité d'experts multidisciplinaire constitué pour le concours se réunira et examinera les demandes. Seules les propositions qui auront démontré le degré général d'excellence le plus élevé, compte tenu des critères d'évaluation, recevront un financement.

7.2.2 Cofinancement

Génome Canada exige qu'au moins 50 % du financement demandé au titre des frais admissibles de chaque projet provienne d'autres sources, par le biais d'un cofinancement. Les centres de génomique, en collaboration avec les candidats, ont la responsabilité d'obtenir ce cofinancement. Dans le cas du présent concours, le cofinancement doit s'appliquer aux activités de recherche nouvelles ou additionnelles qui font partie intégrante du projet approuvé par Génome Canada. Le cofinancement doit avoir été demandé le 22 mars 2012 ou après cette date et il doit viser des frais admissibles spécifiquement prévus dans le formulaire budgétaire de Génome Canada pour faire partie des sources de cofinancement admissibles. Au cas par cas, le cofinancement demandé avant la date précisée peut être jugé admissible si ces fonds ont été spécifiquement réorientés vers le projet approuvé dans le cadre du présent appel de demandes. Se reporter aux *Lignes directrices sur le financement de projets de recherche* pour de plus amples détails.

7.3. Projets d'innovation de petite échelle

7.3.1. Demande complète

Les demandes complètes doivent répondre aux critères d'évaluation établis pour le concours, soit la recherche, les avantages, la gestion et les aspects financiers. Une dernière vérification de l'admissibilité sera effectuée. Un comité d'experts multidisciplinaire constitué pour le concours se réunira et examinera les demandes. Seules celles qui démontreront le degré général d'excellence le plus élevé, compte tenu des critères d'évaluation, recevront un financement.

7.3.2. Cofinancement

AUCUN cofinancement n'est exigé pour ces demandes.

7.4. Examen de la pertinence pour les IRSC des propositions liées à la santé

L'IG et l'IC des IRSC auront accès aux demandes complètes dans les deux catégories pour en examiner la pertinence et déterminer les projets susceptibles de s'appliquer à la santé. Le financement ira de préférence aux projets d'innovation de petite échelle. Le processus d'examen de la pertinence se fera avant la rencontre d'évaluation par les pairs. Si d'autres instituts des IRSC décident de participer au concours, ils auront également accès aux documents pour déterminer les projets pertinents en regard de leur mandat et/ou de leurs secteurs prioritaires.

8. Calendrier du concours

Les demandes de financement doivent être soumises à Génome Canada par le truchement d'un centre de génomique. Le calendrier du concours ci-dessous comprend les échéances de Génome Canada et des centres de génomique. Veuillez communiquer avec votre centre de génomique régional pour de plus amples renseignements sur son processus.

<u>Date</u>	<u>Activité</u>
20 juin 2012	Lancement de l'appel de demandes
20 juillet 2012	Date d'échéance des <u>inscriptions</u> – centres de génomique
23 juillet 2012	Date d'échéance des inscriptions admissibles – Génome Canada
27 juillet 2012	Avis aux candidats par les centres de génomique de l'admissibilité de leur inscription
17 septembre 2012	Échéance des <u>demandes complètes</u> – centres de génomique
2 novembre 2012	Échéance des demandes complètes – Génome Canada
Mi-janvier 2013	Réunion du comité d'évaluation ¹
Fin janvier 2013	Décisions de Génome Canada et de ses partenaires
Début février 2013	Avis de décision

¹ Le comité d'évaluation ne prévoit pas de rencontre individuelle des candidats.

9. Personnes-ressources

Lorna Jackson	Génome Canada	613-751-4460 poste 126	ljackson@genomecanada.ca
Stephanie Robertson	Institut de recherche en santé du Canada	613-954-0533	stephanie.robertson@cihr-irsc.gc.ca
Shelley King	Génome Atlantique	902-421-5646	sking@genomeatlantic.ca
Catalina Lopez-Correa	Génome Québec	514-398-0668 poste 203	clopez@genomequebec.com
Klaus Fiebig	Institut de génomique de l'Ontario	416-673-6583	kfiebig@OntarioGenomics.ca
Reno Pontarollo	Génome Prairie	306-668-3576 204-975-7740	rpontarollo@genomeprairie.ca
Gijs Van Rooijen	Génome Alberta	403-503-5230	vanrooijen@genomealberta.ca
Gabe Kalmar	Génome Colombie-Britannique	604-637-4374	gkalmar@genomebc.ca

Annexe 1 – Évaluation des demandes

Les propositions soumises à Génome Canada sont évaluées au cours d'un processus indépendant et rigoureux d'évaluation par des pairs qui porte sur leur admissibilité, l'excellence de la recherche et le potentiel d'avantages pour les chercheurs en génomique, de même que sur la mise en œuvre de solides pratiques financières et de gestion. Pour qu'un financement soit accordé, les candidats doivent faire la preuve d'excellence et d'innovation, au plus haut degré des normes internationales.

1. Critères d'admissibilité

L'admissibilité de chaque proposition sera évaluée à toutes les étapes du processus de demande. Les critères suivants s'appliqueront.

- La proposition répond-elle aux objectifs du concours de BI/G de Génome Canada?
- Les éléments essentiels et les résultats du projet proposé sont-ils suffisamment orientés sur les exigences de la communauté des chercheurs en génomique?

Si la proposition est jugée admissible, elle sera évaluée en fonction des critères ci-dessous.

2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation se divisent en trois catégories :

- 1) proposition de recherche;
- 2) avantages;
- 3) gestion et aspects financiers.

Il est à noter que les questions descriptives qui suivent les critères ci-dessous ne sont pas exhaustives.

2.1. Projets de recherche appliquée à grande échelle

2.1.1. Projet de recherche

- Contexte et originalité de la recherche
 - Dans quelle mesure la recherche proposée mène-t-elle des travaux nationaux et internationaux dans le domaine, en est-elle le prolongement ou les complète-t-elle?
 - Dans quelle mesure la recherche proposée est-elle le reflet d'une pensée créatrice et originale?
 - Dans quelle mesure la recherche est-elle pertinente pour les utilisateurs finaux visés?
 - Dans quelle mesure les outils ou les méthodologies proposés augmenteront-ils la productivité de la recherche en génomique?
- Plans de recherche

- Dans quelle mesure les méthodes et les approches (y compris le traitement des données et des ressources) sont-elles pertinentes, compte tenu des objectifs de la recherche?
- La recherche est-elle réalisable, compte tenu des ressources et des échéances proposées?
- Expertise de recherche
 - Quelle est l'expertise des membres de l'équipe par rapport aux objectifs de la recherche?
 - Comment le projet réussira-t-il à réunir l'expertise de disciplines connexes?
- Contexte de la recherche
 - Les installations et l'équipement sont-ils adaptés à la recherche?

2.1.2. Avantages

- Livrables
 - Dans quelle mesure les candidats ont-ils précisé des livrables pertinents utiles pour les chercheurs en génomique?
 - Quelle est la probabilité que les livrables soient prêts d'ici la fin de la période de financement?
- Avantages prévus
 - Quelle est l'ampleur des avantages prévus et décrits dans la proposition pour la communauté des chercheurs en génomique?
 - Quelle est la probabilité que les avantages se concrétisent pour la communauté des chercheurs dans un délai assez court après la fin du projet?
- Stratégie de concrétisation des avantages
 - Le plan d'accès aux outils et aux méthodologies mis au point et de leur diffusion est-il pertinent?
 - Les étapes suivantes du transfert, de la diffusion, de l'utilisation et/ou de l'application des livrables pour concrétiser les avantages sont-elles bien expliquées?
 - Le potentiel d'adoption par la communauté et d'influence sur cette dernière est-il élevé, quel que soit le plan de diffusion proposé?
- Expertise relative à la concrétisation des avantages
 - Dans quelle mesure les éventuels utilisateurs finaux participent-ils au projet et à la stratégie de concrétisation des avantages?

2.1.3. Gestion et aspects financiers

- Plans de gestion et expertise
 - Le plan de gestion aborde-t-il de manière assez explicite les aspects de la gouvernance, des responsabilités du personnel et des processus

- décisionnels concernant l'orientation des travaux et la stratégie de concrétisation des avantages?
- Le plan de gestion est-il convaincant pour ce qui est de la coordination des partenariats actuels et futurs?
 - Le calendrier d'exécution du projet est-il réaliste?
 - Les directeurs de projet possèdent-ils l'expérience nécessaire pour gérer des projets auxquels participent des équipes multidisciplinaires tant pour la recherche que l'application des résultats?
 - Les plans garantissent-ils un nombre suffisant de membres du personnel très qualifié et de personnel de soutien comme les techniciens et les stagiaires (p. ex., des étudiants de niveau postdoctoral) pour répondre aux besoins des travaux proposés, au moyen du recrutement et/ou de la formation?
- Budget et contrôle des dépenses
 - Le budget proposé est-il raisonnable, compte tenu du niveau prévu d'effort et des livrables?
 - Dans quelle mesure la proposition donne-t-elle l'assurance que les dépenses d'un projet financé seront étroitement contrôlées et de façon éclairée?
 - Financement des cobailleurs de fonds
 - Dans quelle mesure le plan de cofinancement proposé est-il bien documenté, admissible et réalisable?
 - Le cofinancement proposé appuie-t-il directement les objectifs du projet?
 - Quelle est la probabilité que le projet puisse obtenir au moins 75 % du cofinancement des frais admissibles au moment du versement des fonds?

2.2. Projets d'innovation de petite échelle

2.2.1. Projet de recherche

- Dans quelle mesure la proposition appuiera-t-elle des idées transformatrices qui pourront donner lieu à des innovations déstabilisantes dans la communauté de BI/G?
- Dans quelle mesure la recherche proposée est-elle le reflet d'une pensée créatrice et originale?
- Dans quelle mesure les outils ou les méthodologies proposés augmenteront-ils la productivité de la recherche en génomique?
- Dans quelle mesure les méthodes et les approches (y compris le traitement des données et des ressources) sont-elles pertinentes, compte tenu des objectifs de la recherche?
- Dans quelle mesure l'expertise du ou des candidats est-elle pertinente, compte tenu des objectifs à atteindre?

2.2.2. Avantages

- Dans quelle mesure les candidats ont-ils précisé des livrables pertinents utiles pour les chercheurs en génomique?

- Quelle est la probabilité que les livrables soient prêts d'ici la fin de la période de financement?
- Quelle est l'importance des avantages prévus, décrits dans la proposition, pour la communauté des chercheurs en génomique?
- Quelle est la probabilité que les avantages se concrétisent dans un délai assez court après la fin du projet?
- Le plan d'accès aux outils et aux méthodologies mis au point et de leur diffusion est-il pertinent?
- Le potentiel d'adoption par la communauté et d'influence sur cette dernière est-il élevé, quel que soit le plan de diffusion proposé?

2.2.3. Gestion et aspects financiers

- Quelle est la qualité du plan de gestion, y compris les responsabilités du personnel et les processus décisionnels concernant la recherche?
- Le calendrier du projet est-il réaliste?
- Le budget proposé est-il raisonnable compte tenu du niveau d'effort prévu et des livrables?
- Dans quelle mesure la proposition donne-t-elle l'assurance que les dépenses d'un projet financé seront étroitement contrôlées et de façon éclairée?